



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général
du mardi 4 septembre 2012, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance extraordinaire du mardi 4 septembre 2012 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de 4 Conseillers communaux (M. Didier Barth s'étant excusé), de l'administrateur communal, ainsi que de 23 Conseillers généraux.

Absente excusée
Angèle Durini

Absent non-excuse
Nicolas Jean-Mairet

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, sans modification :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2012,
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 12 juin 2012,
3. Demande d'un crédit urgent de fr. 44'000.- permettant l'achat d'une nouvelle saleuse,
4. Demande d'un crédit urgent de fr. 38'000.- permettant de couvrir les frais liés aux imprévus survenus lors des travaux de création de la cour d'école.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2012

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Simon Kammer signale une erreur au niveau des signataires, ce que l'administrateur communal admet et corrigera.

Monsieur Jean-Maurice Calame annonce que samedi 13 octobre prochain se déroulera à 10h30 l'inauguration du columbarium et du jardin du souvenir au cimetière des Ponts-de-Martel. La population sera invitée à la cérémonie mais Monsieur Jean-Maurice Calame tenait à donner l'information en primeur au Conseil général.

Monsieur Jean-Maurice Calame annonce également une visite du réseau d'eau des Ponts-de-Martel pour le Conseil général le 20 octobre prochain, en prévision de la prochaine demande de crédit d'automatisation du réseau d'eau qui sera soumise au Conseil général le 30 octobre prochain. Le but de cette visite est que les Conseillers généraux se rendent compte de l'état du réseau, son fonctionnement, ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

Monsieur Jean-Maurice Calame rappelle le crédit assez important voté concernant l'éclairage public. Cela se réalisera en 4 ans et la première phase est désormais terminée. 42 réverbères ont été changés.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

2. Procès-verbal de la séance constitutive du 12 juin 2012

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

3. Demande d'un crédit urgent de fr. 44'000.- permettant l'achat d'une nouvelle saleuse

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Afin d'éclaircir le rapport avant la discussion, **Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que le Conseil communal a pris l'option d'acheter une nouvelle saleuse en raison de l'état de l'ancienne. Ceux qui sont allés voir sur place ont pu constater que le caisson ne tient plus au châssis. Cela mériterait un travail de serrurerie relativement important. Dans le passé, il a déjà été effectué quelques travaux de remise en état. Il faut dire que cette saleuse a 22 ans et le sel est très corrosif. Du fait que cette cuve n'est pas en inox, elle a fortement souffert lors de l'utilisation. Le Conseil communal avait acquis cette saleuse il y a 2 ans et elle a déjà coûté 2 à 3 fois le prix d'achat en entretien depuis. De plus, il y a des difficultés pour effectuer les opérations de salage. Effectivement, au démarrage du salage, elle bourre et ne fonctionne pas bien. Une fois que la cuve est un peu vidée, cela fonctionne mieux, mais les quantités de sel jeté sur la route ne sont pas maîtrisées. D'autre part, elle ne peut pas être utilisée avec du gravillon, ce qui est dommage, puisqu'on n'a des rues qui mériteraient d'être gravillonnées plutôt que d'être salées.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique avoir regardé avec Boschung s'ils avaient des machines d'occasion, mais elles ont toutes entre 11 et 30 ans et avec déjà des traces de corrosion. Pour ne pas tomber dans le même travers et subir des désagréments de réparation, le Conseil communal a penché pour l'achat d'une machine neuve avec cuve en inox. La demande de crédit a été majorée de fr. 41'000.- à fr. 44'000.- car il est nécessaire d'amener la Jeep là-bas pour qu'ils installent la télécommande, puis récupérer la Jeep et la saleuse sur une remorque. Cette marge financière est donc prévue pour combler les frais annexes.

Monsieur Rolf Hostettler indique que le groupe Libéral-PPN se pose deux questions et une remarque, dont une partie a déjà été répondu :

1. Comment est-ce possible de présenter une demande de crédit en septembre pour une saleuse qui n'est plus utilisée depuis mars-avril ?
2. Le groupe Libéral-PPN aimerait vraiment être rassuré sur la manière d'entretenir et de surveiller cette machine dans le futur.
3. Le groupe Libéral-PPN ne comprend pas bien comment il est possible que les « divers et imprévus » atteignent fr. 2'700.- et dépassent ainsi le rabais obtenu.

Concernant le point n°1, **Monsieur Gian Carlo Frosio** ne peut pas dire ce qui s'est passé avant son entrée en fonction au Conseil communal. Il suppose que la ou les personnes qui ont utilisé la saleuse n'ont peut-être pas signalé au responsable de l'époque que la machine était fichue. Lorsque Monsieur Gian Carlo Frosio a repris le dicastère, il a posé les questions au niveau des engins et a appris à ce moment-là que la saleuse était fichue. La prochaine aura une cuve en inox et le but est qu'elle fonctionne à peu près 20 ans, en suivant et en nettoyant, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de sel et que les machines en contact avec le sel souffrent. Cela explique également le choix du Conseil communal envers une tractée plutôt qu'une portée qui abîmerait excessivement le véhicule. Au niveau des frais, Monsieur Gian Carlo Frosio indique que le Conseil communal ne va pas obligatoirement dépenser fr. 2'700.- de plus. Il a cependant quant-même tenu compte de la main d'œuvre, c'est à dire les gens qui vont là-bas et qui ne font rien. De plus,

Monsieur Gian Carlo Frosio préfère demander un plus grand crédit plutôt que de le calculer au plus juste et d'avoir finalement un dépassement.

Monsieur Guillaume Maire indique que le Parti Socialiste et Libre va accepter cette demande de crédit en pensant qu'il vaut mieux investir dans une nouvelle saleuse plutôt que prendre une occasion. La demande de crédit sera de ce fait acceptée telle qu'elle a été formulée.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant soutiendra également l'achat de cette saleuse afin d'être bien équipé, plutôt que d'acheter une machine d'occasion dont le rapport prix/prestations n'est pas si intéressant que ça. Le PDI a également relevé le montant de fr. 2'700.- prévu pour les imprévus qui aurait dû être articulé différemment, ainsi qu'au niveau de l'argumentaire qui n'est pas très fair-play par rapport aux autres qui soumissionnent de marquer que d'autres marques sont beaucoup moins performantes et fiables. D'une part on n'en sait rien du tout et Boschung n'est non plus pas une entreprise sans tout reproche. Autant s'abstenir à l'avenir de marquer des choses comme ça. Il y a aussi d'autres soumissionnaires qui avaient proposé des machines 100% inox... Le Parti Démocratique Indépendant ne s'oppose pas à ce que la commune ait choisi Boschung du fait de la collaboration possible avec l'Etat de Neuchâtel ou la commune du Locle.

Monsieur Rolf Hostettler revient sur sa précédente remarque et indique que le Parti Libéral-PPN compte vraiment sur un entretien futur parfait, pour ne pas qu'elle coûte plus cher qu'une machine d'occasion. De plus, Monsieur Rolf Hostettler se demande si cette machine est directement achetée auprès de la maison Boschung qui assurera également l'entretien ou par le biais d'une entreprise de la région.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que le Conseil communal a traité directement avec la maison Boschung. Le Conseil communal a choisi cette marque pour qu'une collaboration soit possible avec l'Etat de Neuchâtel et la ville du Locle. Au niveau de la maintenance, Monsieur Gian Carlo Frosio indique que la machine est garantie deux ans. Concernant la clause d'urgence, Monsieur Gian Carlo Frosio spécifie qu'elle est abrogée, car le service des communes ne l'accepte pas.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote sans l'article 4 (clause d'urgence).

Cet arrêté modifié est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

4. Demande d'un crédit urgent de fr. 38'000.- permettant de couvrir les frais liés aux imprévus survenus lors des travaux de création de la cour d'école

Avant d'aborder l'entrée en matière, **Monsieur le Président Yvan Monard** signale que la parole est demandée et la donne à Monsieur José Chopard.

Monsieur José Chopard est désolé et présente ses excuses, excuses qu'il adresse surtout au Conseil communal qu'il a placé de manière involontaire dans une situation difficile en début de législature. En effet, c'est Monsieur José Chopard qui a demandé à fin 2011 un crédit pour réaliser une cour d'école. Il l'a fait en étant de toute bonne foi et en étant persuadé d'avoir un projet intéressant. Il n'a jamais imaginé qu'il y avait une telle pente sur cette parcelle. D'ailleurs, il croit ne pas être le seul. Effectivement, le Conseil communal in corpore accompagné de l'administrateur s'était rendu sur les lieux et à aucun moment on ne s'est posé de question sur la pente. A première vue les Conseillers généraux et les membres du CES non plus. Il est vrai qu'il est écrit dans le rapport que les niveaux actuels seraient conservés. Dans l'esprit de Monsieur José Chopard, cela faisait référence à l'espace initialement prévu pour les jeux. Il pense qu'il y a eu un

problème de communication et de compréhension. Il y a eu des critiques contre la cour en séance du Conseil général, mais personne n'a jamais parlé de pente. Il est vrai qu'on est toujours plus intelligent après et Monsieur José Chopard se reproche de ne pas avoir demandé de mesure et de ne pas avoir assisté aux entretiens entre l'architecte et les hommes de métiers. Il a montré là ses lacunes dans le domaine technique. Monsieur José Chopard sait que ces quelques mots ne font pas avancer le Schmilblick, mais il avait besoin de les dire. Des erreurs ont été faites, le mal est fait, mais Monsieur José Chopard pense qu'il s'agit maintenant d'aller de l'avant en pensant à ceux pour qui cette cour est prévue : les enfants du village et de Brot-Plamboz.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant a discuté de cet arrêté et pense, plutôt que de faire une guerre de pour et de contre, qu'il serait plus raisonnable de retravailler le sujet avec éventuellement d'autres solutions qui ont été soulevées, notamment des garages. Le PDI ne remet pas en cause l'utilité et le besoin de cette cour d'école, mais cela a été mal emmanché. Le Parti Démocratique Indépendant n'est pas favorable à soutenir cette nouvelle demande de crédit pour aller on ne sait pas trop où et est plutôt d'avis de demander qu'une nouvelle étude soit faite.

Madame Sylviane Barth indique qu'il est important pour le Parti Socialiste et Libre que ce dossier soit mené à bien, dans les meilleures conditions, quitte à réfléchir encore sur de nouvelles solutions à trouver, avec comme conséquence que les travaux se fassent plus tard, probablement au prochain printemps. Il faut que la cour soit bien réalisée et sécurisée pour que se soit un endroit agréable et convivial pour les élèves et les enseignants. Pour le Parti Socialiste et Libre, la question du prix n'est pas un réel problème car investir pour des routes ne pose en général pas trop de problème, donc pour les enfants de notre village, les écoliers et pour la pérennité de l'école, ils estiment qu'il est possible de faire un effort financier supplémentaire pour bien réaliser ce projet. Le groupe ne va pas voter l'entrée en matière, préférant que le Conseil communal réétudie le dossier avec, pourquoi pas, une commission composée de membres du Conseil général qui aurait en son sein des enseignants issus du Conseil général.

Monsieur Martial Roulet indique que le PLR, dans la même ligne que le Parti socialiste et le PDI combat l'entrée en matière de ce rapport. Tout à plus ou moins été dit et l'urgence n'est pas forcément bonne conseillère. Vu ce rapport, il semble assez net qu'il y a eu des lacunes non seulement au niveau du Conseil communal, du Conseil général et des commissions, mais surtout du mandataire, ce qui est regrettable.

Vu les circonstances et les remarques évoquées ce soir, **Monsieur Pascal Humbert-Droz** pense qu'il est clair que les solutions présentées dans ce rapport ne sont pas assez abouties. Le Conseil communal décide de retirer ce dossier et de stopper les travaux commencés. En agissant de cette manière, nous nous permettons de prendre davantage de recul pour réétudier la situation. Le Conseil communal va plancher sérieusement sur ce sujet et présentera un projet bien ficelé et une réalisation optimale, en tenant compte bien sûr des remarques de ce soir. Monsieur Pascal Humbert-Droz remercie le Conseil général pour sa confiance.

Monsieur le Président Yvan Monard précise qu'il est bien clair que le crédit voté à l'époque n'est en aucun cas modifié et c'est uniquement cette nouvelle demande qui est repoussée et la demande qui parviendra au Conseil général ultérieurement sera bien évidemment un complément du premier crédit qui a lui été accepté une fois pour toutes.

Si la parole n'est plus demandée, Monsieur le Président Yvan Monard prend acte du retrait de ce dossier.

Monsieur Martial Roulet ne sait pas si la clause d'urgence de ce dossier a été acceptée, mais a priori, cela ne va pas changer grand chose si le projet est présenté d'ici le mois de février ou mars.

Monsieur Pascal Humbert-Droz précise que le Conseil communal pensait bien ne plus pouvoir réaliser ce projet cette année.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h25 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Yvan Monard

Julie Matthey-Prévôt